



Livret de séjour maternité



CLINIQUE
JULES VERNE
— GROUPE MUTUALISTE —

Sommaire

Mot de bienvenue

Présentation de l'équipe

- Les médecins
- Les cadres
- L'équipe soignante

Organisation des soins

- La durée de votre séjour
- Les passages de l'équipe
- Les soins de votre bébé
- Et la nuit...
- Comment joindre l'équipe soignante ?
- L'unité de néonatalogie
- Les psychologues
- Les rencontres : allaitement, massage bébé, bien manger

Pour faire la déclaration de naissance

- Qui est habilité à déclarer la naissance ?
- Les documents à présenter

Votre confort

- L'hygiène et la propreté de votre environnement
- Les repas
- L'accueil de votre entourage familial
- Les visites
- Porter son bébé
- L'utilisation du téléphone
- La télévision
- Pour fixer le moment présent

Votre sortie

Et ensuite...

« Bienvenue à la Maison de la Naissance, Maternité de la Clinique Jules Verne »

Les médecins et le personnel de la maternité vous souhaitent la bienvenue. Ils veilleront au bon déroulement de votre séjour afin qu'il soit le plus agréable possible.

Présentation de l'équipe

Les médecins

Les gynécologues obstétriciens

Dr Barré
Dr Berlivet
Dr Binelli
Dr Boiffard
Dr Chaplot
Dr Gibon
Dr Hirt
Dr Joulie
Dr Launay-Bourillon
Dr Lebret
Dr Le Saos

Les anesthésistes réanimateurs

Dr Bollot
Dr Capron
Dr Dordonnat
Dr Gouzée de Harven
Dr Guedon
Dr Guignard
Dr Héreau-Réveillère
Dr Hina
Dr Perrouin
Dr Villers-Chaumet

Les pédiatres

Dr André-Bonhomme
Dr Berteaud Zboril
Dr Hostein
Dr Lefaix
Dr Maingueneau
Dr Pantin
Dr Raguideau

Les cadres

Sage-femme coordonnatrice : Marylène Glémin

Sage-femme cadre : Anne Callac

L'équipe soignante

Une équipe pluri-catégorielle est à votre disposition pour vos soins, ceux de votre bébé, votre confort et la qualité de votre séjour. Un badge portant identité et fonction, ainsi qu'une tenue blanche avec un liseré de couleur vous permettent de reconnaître le personnel qui vous entoure.



Tenue blanche avec
un liseré fuchsia :
sage-femme



Tenue blanche avec
un liseré rose :
infirmière puéricultrice



Tenue blanche avec
un liseré bleu foncé :
aide-soignant et
auxiliaire de
puériculture



Tenue blanche avec
un liseré vert :
agent spécialisé
hôtelier

Organisation des soins

La durée du séjour

La durée de votre séjour est modulable ; elle varie en fonction des critères médicaux (césarienne, nature des suites de l'accouchement ...) mais aussi et surtout de votre degré d'autonomie. Vous pouvez également opter pour une sortie précoce avec un accompagnement à votre domicile par une sage-femme libérale dans le cadre du PRADO (Programme d'accompagnement au retour à domicile). N'hésitez pas à en parler à l'équipe !

Le jour de votre sortie, nous vous remercions de bien vouloir libérer votre chambre **avant 11 heures**. Dans la mesure du possible, votre visite de sortie ainsi que celle de votre bébé seront réalisées la veille.

Les passages de l'équipe

Deux passages journaliers seront accomplis par l'équipe de soins : sages-femmes, puéricultrices, aides soignantes et auxiliaires de puériculture, le matin et l'après-midi. Le reste de la journée, l'équipe interviendra uniquement à votre demande.

Les soins de votre bébé

Chaque jour, vous pourrez donner le bain de votre bébé dans votre chambre, ou à la nurserie de votre étage entre 7h00 et 12h00, avec l'aide d'une auxiliaire de puériculture. Pour le bien être de votre bébé, voici quelques conseils simples à appliquer : câlins de sa maman, de son papa et sommeil paisible.

Et la nuit...

Entre 21h et 23h une personne de l'équipe de nuit viendra vous voir (sage-femme, infirmière puéricultrice, auxiliaire de puériculture, aide soignante). Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous conseillons de le garder près de vous la nuit. Toutefois, nous sommes à votre disposition si vous souhaitez nous le confier pour vous reposer.

Comment joindre l'équipe soignante ?

Pour toute demande en dehors des passages de l'équipe, vous pouvez sonner. Votre appel sera répercuté sur les téléphones des personnes concernées.

L'unité de néonatalogie

La Maison de la naissance, maternité de niveau IIa, bénéficie d'une unité de néonatalogie de 6 lits. Elle permet aux bébés qui nécessitent une surveillance rapprochée de rester, dans la majorité des cas, près de leurs parents. Des équipes qualifiées assurent le suivi régulier de ces nouveau-nés et accompagnent chaque parent dans cette étape. Un livret spécifique à cette unité est remis aux parents concernés.

Les psychologues

Que ce soit pour la femme ou pour son entourage, une grossesse et un accouchement sont des moments particuliers, souvent heureux ; ils peuvent aussi être source de difficultés.

A la Maison de la Naissance, maternité de la Clinique Jules Verne, vous avez la possibilité de rencontrer une des psychologues. N'hésitez pas à y faire appel :

- pendant votre séjour, par l'intermédiaire de l'équipe soignante,
- après votre séjour, en prenant rendez-vous au 02 51 17 18 18 (Accueil maternité) ou au 02 51 17 17 38 (Secrétariat sages-femmes).

L'équipe se compose de deux praticiens qui consultent de la manière suivante :

- Anne Bonraisin - consultations les mardis, mercredis et jeudis
- Laëtitia Hubert - consultations les lundis, jeudis et vendredis

Les rencontres

Ateliers allaitement animés par des auxiliaires de puériculture.

- Chaque lundi de 13h45 à 15h
- Lieu de rendez-vous : Salon rez-de-chaussée haut, près de la nurserie.

Ateliers Bien manger avant et après la naissance de bébé animés par une diététicienne.

- Ateliers : 13h30 ou 18h30
- Dates annoncées sur : www.cliniquejulesverne.fr
- Lieu de rendez-vous : accueil de la maternité.

Ateliers massage bébé animés par des auxiliaires de puériculture, des puéricultrices ou des sages-femmes.

Sur inscription uniquement.

- Se renseigner auprès de l'équipe soignante.
- Le mardi de 14h à 15h30
- Lieu de rendez-vous : Salon rez-de-chaussée haut, près de la nurserie.

Pour faire la déclaration de naissance

Rendez-vous au bureau d'état civil de la Clinique Jules Verne au niveau du rez de chaussée bas de la maternité, du lundi au vendredi de 9h à 17h. Le certificat de naissance est remis directement aux officiers d'état civil par les hôtessees d'accueil de la maternité.

Jour de naissance	Jours possibles pour faire la déclaration ⁽¹⁾
Dimanche	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
Lundi	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et lundi
Mardi	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et lundi
Mercredi	Mercredi, jeudi, vendredi et lundi
Jeudi	Jeudi, vendredi, lundi et mardi
Vendredi	Vendredi, lundi, mardi et mercredi
Samedi	Lundi, mardi, mercredi et jeudi

(1) Quand le dernier de ces jours autorisés est un jour férié, le délai est repoussé d'un jour ouvrable.

Qui est habilité à déclarer la naissance ?

En premier lieu le père mais aussi toute personne ayant assisté à l'accouchement. Attention vous n'avez que cinq jours pour déclarer sa naissance, week-end compris.

L'absence de déclaration de naissance dans les délais prive votre enfant d'existence légale et donc de vos droits aux congés paternité/maternité, aux prestations versées par la CAF et la sécurité sociale. Un jugement devra alors être rendu par le Tribunal de Grande Instance pour rétablir la situation.

Loi sur le nom de famille du 4 mars 2002 : depuis le 1^{er} janvier 2005, les parents peuvent choisir le nom de leur enfant (celui du père, de la mère ou des deux accolés, dans l'ordre qu'il ont choisi et dans la limite d'un seul nom de famille pour chacun d'eux). Une déclaration conjointe de choix de nom peut alors être faite avant ou après la naissance.

Les documents à présenter

Couple marié	<ul style="list-style-type: none">• Le livret de famille (pour la mise à jour)• La déclaration conjointe de choix de nom
Couple non marié (enfant naturel) Dans le cas d'un premier enfant, la demande de livret ne pourra être faite que lorsque la mère aura reconnu son enfant.	<ul style="list-style-type: none">• La copie de l'acte ou des actes de reconnaissance, si la démarche a été faite• Les pièces d'identité du ou des parents (pour connaître l'orthographe exacte des noms)• Le livret de famille pour sa mise à jour s'il y a eu d'autres enfants• La déclaration conjointe de choix de nom

Votre confort

L'hygiène et la propreté de votre environnement

Le ménage de votre chambre se fera entre 9h30 et 12h00.

Les repas sont servis aux heures ci-dessous :

Petit-déjeuner.....	De 7h45 à 8h30
Déjeuner.....	De 12h à 12h45
Goûter.....	De 15h30 à 16h
Dîner.....	De 18h45 à 19h30

Il vous est demandé de respecter ces horaires. Pour des raisons d'hygiène les repas ne pourront pas être réchauffés au micro-ondes.

L'accueil de votre entourage familial

Une personne peut partager avec vous la nuit et le petit-déjeuner, ainsi que les autres repas. Vous devrez effectuer cette demande auprès de l'accueil de la maternité :

- **avant 9h15** pour le déjeuner
- **avant 15h** pour le dîner et le petit-déjeuner / avant 14h le week-end.

Nuit	12,50€
Petit-déjeuner	8,00€
Nuit et petit-déjeuner.....	20,50€
Repas (déjeuner ou dîner)	12,50€

Un ticket vous sera remis à l'accueil pour obtenir auprès du service votre repas et/ou le kit couchage (couette, drap et oreiller). Ces prestations vous seront facturées à la fin de votre séjour.

Remarque importante :

Si vous n'avez pas pu effectuer ces formalités en temps utile, les repas dits « repas accompagnant » ne pourront pas vous être servis. Nous vous demandons de nous en excuser.

Un distributeur de boissons et de friandises est à votre disposition au rez de chaussée bas et au 1^{er} étage de la maternité. La cafétéria pourra vous proposer une restauration rapide ainsi qu'un espace boutique (presse, article d'hygiène, livres, peluches...).

Les visites

Les visites peuvent avoir lieu de 13h à 19h. Cela afin de respecter le repos des mamans, des bébés et de permettre à l'équipe soignante de dispenser des soins de qualité.

Il n'est pas conseillé d'amener les jeunes enfants ni d'être trop nombreux dans la chambre. Mais naturellement les frères et sœurs sont les bienvenus, sauf s'ils sont malades, et la présence du papa est largement favorisé auprès du bébé et de sa maman.

Porter son bébé

Un contact, un apaisement, un corps à corps, un échange...

Si vous êtes sensible au portage de bébé, si vous souhaitez découvrir cet autre mode de relation à l'enfant, l'équipe soignante de la maternité est heureuse de mettre à votre disposition pendant la durée de votre séjour des accessoires adaptés aux tout-petits (écharpes, bandeaux...).

Ce matériel vous sera prêté contre une caution de 80 euros qui vous sera rendue à la restitution du matériel, c'est-à-dire lors de votre départ et celui de votre bébé.

Un certain nombre de membres du personnel, formés à cette pratique est à votre disposition pour vous accompagner et vous donner des conseils. Si vous êtes intéressées, parlez-en à l'équipe soignante.

La nuit, si vous souhaitez confier votre bébé à la nurserie afin de vous accorder quelques heures de repos, il est possible que votre enfant soit porté ainsi en réponse à des pleurs ou à une période d'inconfort. Si vous ne désirez pas que votre bébé soit porté, faites le savoir à l'équipe concernée.

L'utilisation du téléphone

Pour obtenir une ligne téléphonique, merci de vous rendre à la cafétéria.

Horaires d'ouverture de la cafétéria

Du lundi au vendredi De 8h30 à 18h30

Le samedi De 10h00 à 18h00

Le dimanche et les jours fériés De 13h00 à 18h00

La télévision

Elle est comprise dans le tarif de la chambre seule.

En chambre double vous pouvez obtenir l'abonnement de votre télévision en vous déplaçant à la cafétéria de l'établissement aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Pour fixer le moment présent

Avec votre accord, et sans obligation d'achat, la société PRIMAPHOT, spécialiste de la photographie de la mère et de son bébé en maternité, passera dans votre chambre les : lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi.

Le photographe vous fera connaître le prix de vente des photos et de l'album qu'il propose. Une photo couleur de format 15x21cm vous sera offerte, sans obligation d'achat, sous un délai d'un mois environ.

A noter, il vous est possible de refuser la visite du photographe en le signalant à l'accueil au début de votre séjour.

Votre sortie

Votre bébé sera vu par la pédiatre avant son départ. Le gynécologue ou la sage-femme viendra faire votre visite de sortie. Les hôtesse d'accueil vous informent que la facturation sera prête à partir de 9h.

Et ensuite...

Si quelques jours après votre sortie, vous souhaitez des conseils, des précisions ou vous avez oublié certaines informations, n'hésitez pas à nous appeler : tous les jours, entre 14h30 et 17h de préférence.

